

CARTE 4A : Milieux prioritaires pour la mise en place d'une démarche de gestion concertée

Saône amont
Tille
Vingeanne
Bèze
Salon
Gourgeonne
Amance
Apance
Coney
Romaine
Morthe
Savoireuse
Lizaine
Haut Doubs
Doubs médian
Doubs moyen
Doubs franco suisse
Basse vallée du Doubs
Dessoubre
Cusancin
Haute vallée de l'Ain
Alluvions Drugeon / nappe Arlier
Alluvions plaine Tilles / nappe de Dijon sud
Alluvions Saône / alluvions Grosne
Affluents de la Saône entre Grosne et Mouge
Grosne
Petite Grosne
Mouge
Corne
Escoutay / Conche
Dranses
Fier et lac d'Annecy
Cours d'eau et nappes Roubion / Jabron
Séran
Doux
Arc
Val d'Arly
Linéaire de la rivière Isère
Dombes
Molasse du bas Dauphiné et alluvions du bassin de Valence
Nappe fluvi-glaciaire du couloir de Certines - sud de Bourg
Alluvions des vallées de Vienne
Huveaune
Roya Bevera
Var amont et affluents (Vésubie, Tinée)
Karst de Fontaine de Vaucluse
Miocène du Vaucluse
(comprenant nappe du Comtat et Valréas)
Bléone
Asse
Affluents moyenne Durance
(Jabron, Vançon, Sasse, Lauzon)
Serre-Ponçon / Ubaye
Calanque Marseille / Cassis / la Ciotat
Golfe de Saint Tropez
Cannes (golfe de Lérins)
Eygotier
Etang de Canet et son BV
Têt

SDAGE Rhône-Méditerranée 2010-2015

Aude médiane
Etang de l'Or
Agly
Littoral : secteurs du cap d'Agde
Eaux souterraines : corbières, plis de Montpellier



Sont identifiés sur cette carte les territoires pour lesquels la mise en place d'une démarche de gestion concertée de l'eau de type SAGE ou contrat de milieux est un facteur essentiel pour l'atteinte des objectifs de la directive au titre des 3 plans de gestion (2015, 2021 et 2027).
Il s'agira selon les cas, de mettre en place de nouvelles structures lorsqu'aucune existe sur ce sujet, ou bien de s'appuyer sur les structures existantes en étendant leurs domaines d'intervention (ex : eaux superficielles ET eaux souterraines).